

Envol'Toit, l'habitat inclusif selon L'Esperluette¹

Lancé à l'automne 2017, le projet Habitat Inclusif de l'Esperluette a rapidement évolué dans le courant de l'année 2018 grâce à la participation de l'association aux étapes de concertation citoyenne mise en place par Toulouse Métropole et les aménageurs du futur quartier Guillaumet : Altarea Cogedim & Crédit Agricole Immobilier. Au-delà de cette mobilisation, c'est une collaboration privilégiée entre l'Esperluette et Habitat & Humanisme Midi-Pyrénées, alors partenaire du groupement lauréat du concours pour le réaménagement du quartier, qui a encouragé l'aménageur (Cogedim) à soutenir une démarche inclusive par le logement des personnes en situation de handicap.

Cette collaboration privilégiée nous permet aujourd'hui de garantir 10 logements destinés prioritairement à un public en situation de handicap. C'est aussi l'opportunité pour Habitat et Humanisme Midi-Pyrénées d'enrichir son projet intergénérationnel avec un accueil de la diversité intégrant plus largement la notion de handicap.

Dans ce projet, l'Esperluette apporte son expertise technique et d'usage ainsi que ses valeurs, notamment par la participation de personnes en situation de handicap dans l'élaboration du projet. Le choix de l'association de déléguer la coordination du projet à deux professionnelles rémunérées permet de mieux accompagner l'investissement des bénévoles et la valorisation de l'expertise des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Enfin, le service innovation sociale de PATRIMOINE SA Languedocienne nous est apparu comme un atout déterminant dans notre choix du bailleur afin de garantir une vision commune dans la conduite du projet.



Camille Lacaze

Chargée de projet Habitat Inclusif à l'Esperluette.

Emmanuelle Daran

Présidente de l'Esperluette.

Françoise Lacaze

Secrétaire Générale au Bureau de l'Esperluette.

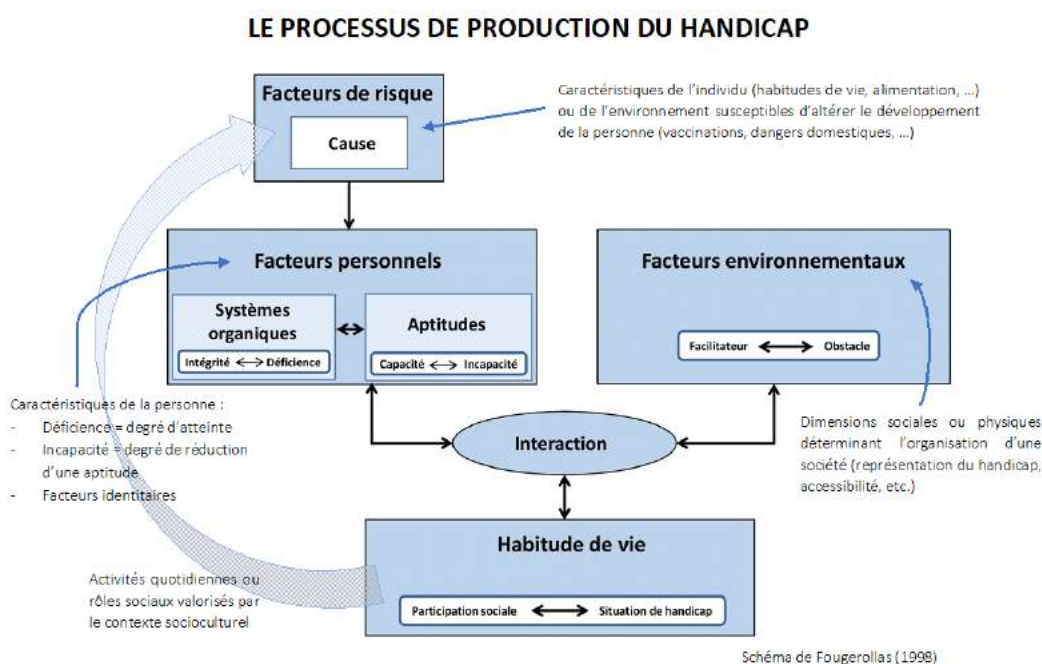
1. Voir les coordonnées en dernière page de l'article.

I – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

LES PRINCIPES

L'Esperluette accueille et travaille avec des familles concernées par le handicap d'un ou plusieurs enfants, des adultes en situation de handicap ainsi que des professionnels. L'accueil et l'accompagnement se fondent sur les principes suivants.

1. Le handicap ne résume pas une personne, il est le résultat de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux



L'environnement peut être un frein ou un facilitateur. Ainsi, l'association accompagne les projets des familles et agit sur l'environnement pour le rendre capable d'accueillir la diversité des personnes¹.

2. Légitimité et place des personnes

Les parents sont accueillis en tant que parents, premiers éducateurs de leurs enfants, légitimes dans leurs choix éducatifs. Leur parole et leurs projets sont respectés.

1. Notion d'*environnement capacitant* : Ebersold, S., & Detraux, « Scolarisation et besoin éducatif particulier : enjeux conceptuels et méthodologiques d'une approche polycentrée » in ALTER - European Journal of Disability Research / Revue Européenne de Recherche sur le Handicap, 7(2), 2013, pp. 102–115.

Les jeunes sont accueillis comme tout autre jeune. Ils sont considérés comme légitimes dans leurs choix. Leur parole et leurs projets sont respectés.

La personne, ou ses parents lorsqu'elle est enfant, sont auteurs et acteurs de leurs projets de vie².

3. Pouvoir d'agir

Chaque personne est capable ou mise en capacité d'exprimer ses aspirations et d'agir pour la mise en œuvre de celles-ci.

Les pratiques mises en œuvre à l'Esperluette depuis sa création en 2006, se basent sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et du collectif³. La posture de l'accueillant.e/accompagnant.e est soutenante, rassurante et facilitatrice.

4. Citoyenneté et participation sociale

L'action de l'Esperluette s'inscrit dans la marche vers la société inclusive. Elle contribue à l'accès aux droits communs, favorise les passerelles entre milieux dits « protégé » et « ordinaire », développe le vivre-ensemble par des rencontres et projets inclusifs.

L'Esperluette ne fait donc pas à la place, elle fait AVEC les familles, les personnes et leurs environnements, en partant des projets de vie et des besoins de chacun. Elle crée un climat de confiance permettant à chaque acteur de contribuer à la réussite de ses projets.

Depuis sa création en 2006, l'association agit dans l'esprit de la Loi 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle compte 93 adhérents (2017).

5. Essaimage

Les projets que l'Esperluette met en œuvre profitent à tous. Un temps conséquent est passé à partager nos idées, méthodologies, fonctionnements, afin de permettre à tout autre porteur de projet, à des étudiants ou institutions, d'échanger sur nos actions et de réutiliser les méthodologies et outils mis en place par l'association.

2. Ebersold, S., « Capital identitaire, participation sociale et effet d'affiliation », *Participation et responsabilités sociales*, éditions Peter Lang, 2009.

3. DPAPC de Yann Le Bossé, *Soutenir sans prescrire*, Édition ARDIS.

LES OBJECTIFS

Extrait des statuts

« Elle s'adresse à toute personne concernée par une situation de handicap ou par les besoins spécifiques d'un enfant, quels que soient son âge et la nature de son handicap.

Les actions pouvant être mises en place pour répondre à cet objet sont :

- a) accueil, écoute et soutien des familles (parents, fratries et proches), soutien à la parentalité (personnalisée et en groupe) ;
- b) action de soutien, sensibilisation et formation pour les professionnels et les aidants familiaux (individuelle et en groupe) ;
- c) organisation de rencontres à thèmes notamment sous forme de "café des parents" ou de journées ;
- d) centre d'information et de ressources documentaires pour tout handicap ;
- e) actions de recherche et d'innovations sociales.

Ses axes d'intervention correspondent aux préoccupations des familles et des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap et l'âge de la personne et aux problématiques qui émergent au fur et à mesure des évolutions des publics accompagnés et de la société. »

II - COMME UNE ÉVIDENCE...

« Comme une évidence, Mathilde allait grandir avec ses pairs et, comme ses deux grandes sœurs, avoir une vie dans le circuit classique, dit "normal" ».

« Notre fille Mathilde, 19 ans, avec trisomie 21, a eu un parcours dans les lieux de vie de droit commun, avec tous les autres enfants de son âge (crèche, école, collège, lycée, club de danse, centres de loisirs, colonies de vacances, club de judo, stages, transports en commun, cinéma, loisirs...).

Elle a depuis toujours le même statut que les personnes qu'elle a côtoyées : bébé, écolière, collégienne, danseuse, participante à une sortie, adolescente, jeune femme, stagiaire, usager des transports en commun, lycéenne, électrice... Autant de statuts qui fondent son identité de citoyenne. Statuts qui, pourtant, n'ont pas été aussi faciles à "obtenir" qu'une personne non cataloguée "handicapée". Comme s'il y avait un laissez-passer à gagner pour avoir le droit d'être... bébé, écolière, collégienne, danseuse, citoyenne.

En tant que parents, il nous a fallu de l'énergie, du temps, de la patience. Il nous a fallu justifier notre choix du droit commun : "Pourquoi la mettre en centre de loisirs ?" Il a fallu prouver que son identité ne reposait pas sur un syndrome, mais que la trisomie faisait partie de son identité, comme tous les autres aspects qui la caractérisent.

Nous avons choisi ce parcours dans le droit commun *comme une évidence*, parce que Mathilde est la fille de ses parents, la sœur de ses sœurs, la cousine de ses cousins, la nièce de ses oncles et tantes...

En somme une personne comme tout autre être humain, avec ses différents rôles et statuts selon les périodes de sa vie.

Nous avons choisi ce parcours dans le droit commun parce que la participation future des enfants à la vie de la cité s'apprend dès le plus jeune âge.

Comme tout autre enfant, Mathilde fait partie de la maison commune qu'est la Terre, son pays, sa ville, son école... Alors maintenant, *comme une évidence*, nous pensons avec elle à un habitat au milieu des autres citoyens de la ville. Un logement proche des transports en commun, des commodités, des professionnels de santé... »

Françoise L, parent

Cette évidence, explicitée par la famille de Mathilde, est partagée par de nombreuses autres familles adhérentes de l'Esperluette. Ainsi, *comme une évidence*, ces familles se sont interrogées ensemble sur les possibilités existantes en matière d'habitat, relevant du droit commun et permettant un exercice plein et entier de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

« Adhérent à l'Esperluette depuis plusieurs années avec ma femme, dès que l'association (très avancée depuis longtemps dans tous les domaines touchant au handicap) a proposé l'idée de l'habitat inclusif, je me suis engagé dans ce projet pour l'avenir de Maceo.

En effet, connaissant le problème des institutions vieillissantes et le retard abyssal propre à la France en matière de handicap, je ne voyais qu'un avenir sombre pour mon fils. »

Jérôme, parent

Dès 2013, trois parents, bénévoles à l'Esperluette, se sont rendu à Arras (Pas-de-Calais), pour y rencontrer l'association Down Up⁴, alors l'une des premières en France à s'engager dans un modèle d'habitat «inclusif». Cette rencontre inspirante avait permis de constater que ce qui semblait relever de l'utopie pouvait finalement devenir réalité...

Ce n'est qu'en 2017 que l'Esperluette s'est officiellement engagée dans une démarche d'habitat inclusif en tant que porteur de projet. En effet, faute de ressources humaines et financières suffisantes, les réflexions partagées jusque-là entre les familles n'avaient pu aboutir à une quelconque concrétisation.

Juillet 2017 marque l'embauche, sur fonds propres de l'association, d'une chargée de projet dédiée à l'habitat inclusif (0,26 ETP), rapidement rejointe par une consultante en appui méthodologique (0,1 ETP). Le binôme a facilité la mise

4. Association Down Up, <https://www.down-up.fr/habiter/>

en place d'un comité de pilotage composé de quatre familles. Ce «noyau» à l'origine du projet devait définir les grands axes qui deviendraient les fondements; aujourd'hui, il assure la gouvernance du projet et un suivi tout au long de son élaboration. C'est un soutien financier de la Fondation de France qui permet à l'association de poursuivre l'accompagnement du projet par la chargée de projet et la consultante.

LES FONDEMENTS DU PROJET

«L'Esperluette porte un projet d'ouverture à toutes les situations de handicap, mettant en relation tous les acteurs locaux autour du logement, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés. De plus, le projet porté par l'Esperluette a vocation à être diffusé auprès d'autres porteurs de projets.»

Philippe, parent

S'appuyant sur un état des lieux précis des projets déjà existants sur le territoire national, le comité de pilotage a pu conforter ses choix pour le projet de l'Esperluette. En premier lieu, fondée sur ses valeurs, la nécessité d'accueillir la diversité et de prendre en compte les fragilités humaines (générations, statuts socio-économiques, handicaps) est apparue comme une évidence.

Ensuite, l'assurance d'une pérennité des logements dans un quartier urbain équilibré sera recherchée; le développement et le maintien d'un esprit de coopération et de bienveillance dans une ouverture sur l'extérieur avec le souhait d'une utilité sociale pour le quartier feront partie intégrante de son projet social. Enfin, une démarche participative et la présence d'espaces de vie collective seront incontournables.

Un autre fondement essentiel est celui d'élaborer le projet avec les personnes en situation de handicap et leur famille dans un réel esprit de co-construction dans le respect du rythme de chacun.

Le travail réalisé dans le cadre de ce projet apportera également un éclairage complémentaire permettant d'élargir le champ des possibles dans l'élaboration du projet de vie personnalisé des personnes en situation de handicap.

« Les anthropologues jugent le niveau d'évolution d'anciennes civilisations par la façon dont ils traitent les plus fragiles. Aujourd'hui, dans notre système occidental ayant fait fausse route, un gros travail reste à faire pour que chacun ait sa place. Qu'il soit rentable OU PAS.»

Jérôme, parent

L'association a aussi pour ambition de rendre son projet d'habitat – tant dans son élaboration que son fonctionnement – inspirant, transférable et adaptable à d'autres contextes ; l'essaimage et le partage de l'expérience acquise et des outils créés sont un réel souhait pour l'Esperluette.

LA DÉFINITION DE L'HABITAT INCLUSIF RETENUE PAR L'ESPERLUETTE

Avant toute chose, il convient de préciser certains termes qui éclaireront notre définition. Tout d'abord, l'adjectif *inclusif* est à opposer à son antonyme, *exclusif*. En effet, selon Charles Gardou,

« l'inclusif oriente les pratiques : il permet d'œuvrer contre les exclusivités. L'inclusif permet de pouvoir accéder et profiter du patrimoine commun. Pour cela il est nécessaire de créer un chez-soi pour tous »⁵.

Quant à l'accessibilité universelle, elle consiste en « l'accès à tout pour tous, l'accès à tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente ».⁶

Ainsi, l'Esperluette porte un projet d'habitat inclusif défini comme suit.

« Un ensemble d'habitations constitué de logements autonomes ou un ensemble de logements au sein d'un même appartement, souvent associés à des services, et promouvant un projet social spécifique. Il s'agit d'habitats se situant hors de la législation relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, le plus souvent construits dans le cadre de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, des collectivités, des associations et des représentants de la société civile. Ces réalisations développent par ailleurs des dispositifs d'accompagnement à la vie sociale spécifiques et non médicalisés. Solidarité collective et autonomie de décision caractérisent ainsi ces nouvelles formes d'habitat, que l'on qualifiera de citoyennes. »⁷

5. Charles Gardou, *La société inclusive*, Parlons-en ! Éd. Ères 2012.

6. Site Internet du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, publication du 23.06.2017 sur l'accessibilité universelle : <https://handicap.gouv.fr/vivre-avec-un-handicap/acceder-se-deplacer/article/accessibilite-universelle>

7. Définition extraite de l'Enquête nationale relative à l'habitat alternatif/inclusif pour personnes handicapées, personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative ou leurs aidants – Synthèse des résultats, réalisée par la DGCS en 2017, page 7 point 2.2. Périmètre d'étude.

Le projet porté par l'Esperluette est celui d'un habitat inclusif considéré comme tremplin vers une citoyenneté effective; il ne porte pas seulement sur des aménagements des logements spécifiques au handicap, mais sur la mise en œuvre d'un quartier réellement inclusif au travers des différentes activités qui s'y trouveront et grâce à des actions de sensibilisation, des accompagnements spécifiques pour l'accès au travail et aux loisirs des différents lieux et grâce à l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap.

En effet, la meilleure façon d'évacuer les préjugés et les peurs n'est-elle pas de vivre ensemble?

L'HABITAT INCLUSIF VU PAR LES FAMILLES BÉNÉVOLES AU SEIN DU GROUPE-PROJET HABITAT INCLUSIF DE L'ESPERLUETTE

« Le projet d'habitat inclusif est la piste qui m'apparaît la plus crédible pour permettre à ma fille d'envisager un habitat autonome dans un environnement pensé comme "accessible".

Dans cette démarche, c'est l'environnement qui s'adapte, autour de l'habitat, par le voisinage, les espaces partagés, les activités sociales du quartier, la conception même des logements ou les dispositifs de proximité d'accompagnement à la vie quotidienne. Cette approche réduit sensiblement les restrictions d'accès à l'autonomie des personnes à besoins spécifiques. »

Philippe, parent

« Nous pensons que Sarah peut vivre seule, en autonomie, avec notre soutien et la présence d'une auxiliaire de vie/aide-ménagère pour certains besoins quotidiens (supervision et aide partielle). Cependant, elle serait certainement assez seule et isolée dans son propre appartement. Il nous semble important qu'elle ait une vie sociale et puisse partager certains moments de vie quotidienne avec d'autres personnes, handicapées ou non, et nouer des relations conviviales ou amicales au sein d'un environnement protégé. La proximité d'autres jeunes et/ou familles et/ou seniors vivant dans un habitat inclusif et participatif, intergénérationnel facilitera sa vie sociale, et ce, d'autant plus que des animateurs mettront en place des temps conviviaux, et garantiront la bienveillance et une ambiance sociale apaisée. En tant que parents, cela nous rassure de la savoir dans un environnement protégé, ou, du moins, structuré pour répondre aux attentes et besoins de Sarah, notamment en cas de petits stress de la vie quotidienne. Enfin, la possibilité de mutualiser certains services pour l'entretien du logement et les tâches ménagères est un avantage de la vie en habitat inclusif. »

Charlotte, parent

« Lorsque nous avons commencé à envisager l'avenir de notre fils en dehors du foyer familial, aucune des solutions proposées n'était compatible avec son

niveau d'autonomie et son projet de vie. Nous nous sommes intéressés aux projets alternatifs qui autorisaient maintien du lien social, mixité, développement de l'autonomie, dans un cadre "sécurisant" et partagé; l'habitat inclusif s'est présenté comme une solution envisageable.

Par ailleurs, cette démarche était en phase avec notre conviction : nous nous enrichissons individuellement et collectivement dans le partage et la mixité, quelle qu'elle soit (âge, profession, parcours de vie...) »

Nathalie M, parent

« Un endroit, des lieux de vie, un fief, un quartier où l'humain est prioritaire quel que soit niveau de handicap. Son appréhension, ses doutes, ses capacités, ses envies, ses besoins au quotidien doivent être pris en compte. »

Jérôme, parent

« C'est un projet innovant et enthousiasmant pour nos jeunes qui ne sont pas vraiment pris en compte dans les projets de vie sociale. Pour leur donner une chance d'avoir une vie plus autonome, un projet social, un "chez-soi", c'est un pas vers la citoyenneté. C'est la possibilité pour eux de s'insérer dans une vie de quartier et d'apprendre à évoluer dans un environnement de proximité. »

Françoise M, parent

« C'est un lieu où elle pourra avoir son chez elle et profiter d'espaces communs qui lui donneront des opportunités de s'impliquer dans la vie sociale et développer son autonomie grâce au partage de compétences, d'être actrice et citoyenne! »

Corinne, parent

« L'habitat inclusif, c'est permettre à des personnes en situation de handicap de prendre leur indépendance. »

Paul-André, parent

« J'ai besoin d'être rassurée sur l'environnement sanitaire et social de son futur lieu de vie. C'est ainsi que je cherche un habitat protégé dans lequel il y aurait des repères humains et bienveillants. »

Nathalie B, parent

AUTOMNE 2018 : MISE EN PLACE DU GROUPE-PROJET « HABITAT INCLUSIF ESPERLUETTE »

Après environ une année de travail et de réflexion au sein du comité de pilotage du projet, les familles ont souhaité élargir les regards et contributions en accueillant de nouveaux bénévoles. Le comité de pilotage a alors envisagé les conditions nécessaires pour rejoindre ce groupe-projet émergent. La rédaction d'une charte, à laquelle chaque nouvelle personne devrait adhérer, est apparue comme une solution satisfaisante pour assurer le respect des valeurs et orientations choisies pour le projet.

Ainsi, la charte reprend d'abord la définition de l'habitat inclusif retenue par l'Esperluette, puis énonce quatre principes et valeurs inspirés de la loi 2005⁸ :

- être convaincu de la **capacité de choix de la personne** dans l'élaboration de son projet de vie;
- concevoir la **mixité comme fondement de la complémentarité et de la solidarité**; contribuer à l'**ouverture des possibles** dans une **démarche citoyenne**;
- **ne pas rechercher une priorité** pour l'accès à un logement dans ce cadre.

Ce dernier principe signifie que la probabilité d'accéder à un logement au sein de cet habitat inclusif pour les bénévoles du groupe-projet, qu'ils soient eux-mêmes en situation de handicap ou parents d'un enfant en situation de handicap, n'est pas plus importante que pour toute autre personne. En effet, l'Esperluette souhaite s'inscrire au maximum dans une démarche de droit commun; en faisant appel à un bailleur social pour l'investissement et la mise en location des appartements, l'association s'assure que toute personne relevant des critères de droit commun d'accès au logement social pourra légitimement demander à bénéficier de l'un des appartements composant l'habitat inclusif.

« Nous savons que notre fille aura toujours besoin d'accompagnement. Notre projet est de construire pour elle les chances que la vie offre à ses frères et sœurs. À ce titre, comme ses frères et sœurs sont restés externes durant leur scolarité jusqu'en fin d'enseignement secondaire, il était naturel que notre fille soit également externe; la place d'un enfant est à la maison avec sa famille. Et la place d'un adulte est chez lui.

Depuis qu'elle est toute petite, nous explorons toutes les activités qui peuvent lui convenir et la faire progresser. Nous prenons aussi en compte les conseils et recommandations des professionnels, notamment des médecins. Cette démarche fait que ses activités sont variées, nombreuses et personnalisées. Elles répondent autant que possible à ses demandes, que nous l'encourageons à formuler.

Les solutions institutionnelles qui lui sont proposées (MAS, FAM), ne répondent pas, de l'aveu même des professionnels qui connaissent la situation, à ce souhait de maintien et d'amélioration continue de ce mode de vie, varié, personnel, enrichissant.

8. Il s'agit de la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'habitat inclusif, avec un accompagnement particulier et l'accès à des services de type SAMSAH, nous paraît être une solution qui respecte notre fille comme individu. Actuellement, les projets d'habitat inclusifs prennent en compte des personnes dont l'autonomie serait jugée "suffisante". Nous souhaitons faire évoluer cette perception pour que chaque personne puisse accéder au logement qui lui convient le mieux, individuel, inclusif ou institutionnel. »

Sophie, parent

Une fois la charte établie, un évènement a été organisé afin d'informer largement sur le projet porté par l'association. Ce temps de rencontres et d'échanges a porté ses fruits puisque le groupe-projet est à ce jour composé d'une vingtaine de personnes aux profils variés. En effet, parents, personnes en situation de handicap et professionnels travaillent ensemble pour mener à bien ce projet innovant.

« Cela m'est apparu comme une évidence de participer à l'élaboration de ce projet d'habitat inclusif porté par l'Esperluette (association de proximité ouverte à tous). C'est une façon d'apporter sa pierre à l'édifice, de s'inscrire dans une démarche innovante et nécessaire à chacun : vivre ensemble ! Vivre ensemble avec sa différence, sa singularité dans un intérêt individuel au profit du collectif, partager des valeurs démocratiques, un esprit coopératif. . . »

Corinne, parent

« Je suis bénévole à l'Esperluette, car les valeurs défendues par cette association me sont chères : permettre à chacun de vivre sa singularité dans le collectif, avoir sa place dans la société, avec ou sans handicap, permettre une réflexion sur la citoyenneté des personnes en situation de handicap. . . Quand le projet d'habitat inclusif est né, cela m'a beaucoup intéressé : choisir son habitat me paraît être un ingrédient essentiel au bien-être, et il me semblait que peu de choix variés étaient offerts aux personnes en situation de handicap. J'avais envie de donner de mon temps, de mon énergie, partager des réflexions pour que ce projet novateur sur Toulouse voie le jour.

La dimension sociale et intergénérationnelle au service de ce projet coopératif m'a séduite. Au cœur de la ville, ce projet permettra à chacun de vivre selon ses choix, ses capacités (seul ou en colocation), tout en se sentant soutenu, accompagné par les autres et par des professionnels si besoin. J'aime beaucoup la dimension de lieu de vie, espace à vivre, à partager. . . M'investir dans ce projet est ma contribution (si petite soit-elle) en la possibilité de vivre dans un monde plus respectueux, plus ouvert, plus créatif, plus tolérant. »

Sylvie, enseignante auprès d'enfants et adolescents en situation de handicap

L'ORGANISATION DU TRAVAIL AU SEIN DU GROUPE-PROJET

« Je connaissais l'Esperluette par l'association Trisomie 21 et ce projet me paraissait tout à fait adapté aux jeunes porteurs de trisomie, étant moi-même mère d'une jeune fille trisomique. Le projet de l'Esperluette m'a paru bien structuré, en bonne voie d'être finalisé avec une équipe de personnes motivées et efficaces. »

Françoise M, parent

Une fois constitué, le groupe-projet s'est rapidement mis au travail en respectant une organisation précise. En effet, il était important de proposer un cadre méthodologique bien défini afin que chacun puisse y trouver sa place, sans se sentir envahi par une sollicitation associative trop forte. Cinq commissions de travail ont ainsi été mises en place, au sein desquelles les bénévoles se sont répartis selon leurs compétences, connaissances et aptitudes.

Les commissions se réunissent, chacune, à raison d'une fois tous les deux mois et l'ensemble du groupe-projet se retrouve en réunion plénière environ une fois par trimestre. Les temps en plénière sont l'occasion de faire le point sur les travaux menés au sein de chaque commission, mais aussi de discuter des sollicitations externes reçues par l'association dans le cadre du projet. En effet, l'Esperluette, par sa visibilité sur l'Internet (site web, Facebook) et le réseau associatif local dont elle fait partie, fait l'objet de nombreuses prises de contact de la part de diverses personnes (familles, établissements médico-sociaux, journalistes, collectivités, associations, instituts de travail social) souhaitant mieux comprendre le projet et la méthodologie adoptée.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

La commission Participation des Personnes en situation de handicap

« Pendant le confinement, je n'ai pas pu travailler au restaurant parce qu'il y avait le virus. Alors j'ai beaucoup travaillé à la maison : j'ai fait la cuisine et j'ai aidé ma mère au jardin. Mais très important, j'ai travaillé mon grand projet ! J'ai cherché un appartement à Toulouse. Maintenant, j'ai un studio à Toulouse. Je suis content et autonome. Je vais aller travailler et me promener en ville tout seul et aussi aller faire du sport. Mes amis, je vous attends chez moi ! C'est très facile de venir : à côté du métro des Argoulets. À bientôt ! »

Benjamin, jeune adulte en situation de handicap

La participation des personnes en situation de handicap dans le projet est un axe essentiel. La commission Participation des personnes en situation de handicap se doit de la développer au mieux. Pour cela, l'association a décidé d'embaucher deux chargés de mission avec comme objectif d'aller à la rencontre de personnes

en situation de handicap prêtes à partager leur expérience d'habitat, quelle qu'elle soit (chez leurs parents, en foyer de vie, en colocation, en résidence étudiante, en autonomie...). L'objectif de cette démarche est double : recueillir des éléments techniques et des ressentis pour agréments à la fois le cahier des charges et le projet social (travail de capitalisation); permettre à des personnes en situation de handicap, souvent jeunes (entre 18 et 30 ans), d'avoir des ressources concrètes pour anticiper et se projeter vers un habitat qui leur correspondrait le mieux (expression des attentes et des besoins). Ces rencontres sont ensuite analysées et capitalisées au sein de la commission de travail.



De plus, la commission travaille à la mise en place des «Rencontres TABITOU?» : des temps de visite organisés chez des personnes en situation de handicap, pour des personnes en situation de handicap intéressées par la découverte de modes d'habitat qui ne leur sont pas familiers.

Pour réaliser ce projet, les rencontres déjà réalisées par les deux chargés de mission sont un bon point de départ : les personnes rencontrées ont donné leur accord pour faire visiter leur habitat à d'autres personnes en situation de handicap. Il est donc prévu que l'hôte de l'habitat visité fasse découvrir son logement et son environnement à deux ou trois personnes en situation de handicap intéressées. Les visiteurs en situation de handicap pourront être amenés à prendre quelques photos (avec accord de l'hôte) et poser des questions.

L'après-visite est encore une étape en réflexion au sein de la commission; il serait souhaitable que les visiteurs, soutenus par les accompagnateurs de la visite, préparent une restitution simple de leur expérience puis qu'un temps de restitution soit organisé et ouvert à tous pour partager et capitaliser l'expérience vécue.

« Hugo a un projet : vivre en colocation avec son chien, sa chérie et ses copains. Son projet il a pu l'exprimer aussi clairement grâce à un outil qui a été mis à la disposition de tous par Trisomie France, c'est l'application : "C'est ma vie, je la choisis!". Grâce à une série de questions simples, des pictogrammes à disposition, une mise en forme claire, la personne en situation de handicap est amenée à exprimer ses envies et ses besoins et ainsi faire connaître son projet pour sa vie d'adulte.

Hugo nous a clairement notifié qu'il ne voulait pas vivre avec nous, ses parents, et que son projet est de quitter le logement familial pour vivre dans un logement ordinaire, à Toulouse, proche de ses centres d'intérêt et avec ses amis. »

Emmanuelle, parent

Parallèlement à cela, l'Esperluette prévoit de faire appel à un.e prestataire externe (ou bien à un ensemble de prestataires) afin de proposer à ses adhérents des ateliers thématiques sur le projet de vie, avec comme point central, l'«habitat choisi». L'objectif se poursuit : accompagner les personnes en situation de handicap dans leur réflexion et choix d'habitat; toutes les dimensions gravitant autour de cette notion (budget, vie sociale et affective, travail, loisirs...) pourront alors être abordées, accompagnées par des professionnels compétents selon leur domaine d'expertise.

« Bien que ma fille, jeune adulte trisomique 21, ne revendique pas aujourd'hui le désir de quitter le nid familial, c'est dans ce type d'environnement vers lequel je l'orienterai pour prendre son envol! »

Corinne, parent

La commission Projet social

Elle a pour mission de rédiger le projet social spécifique considérant prioritairement les personnes en situation de handicap comme actrices de leur projet de vie, avec pour mot d'ordre de veiller à sa mise en œuvre au sein du projet social global relatif à l'ensemble de l'îlot. Cette tâche, dense et complexe, est heureusement soutenue par l'expérience d'Habitat et Humanisme Midi Pyrénées.

« En faisant des réunions régulières depuis quelques années, j'ai trouvé que les échanges avec les parents d'enfants porteurs de handicap étaient très riches, pleins d'idées et de ressources. Cela m'a donné de l'espoir pour le futur de Maceo et aussi pour mon quotidien, similaire aux parents que je retrouve : quotidien épuisant en montage de dossiers MDPH, soins, aide aux actes de la vie : manger, s'habiller, aller aux toilettes, se laver, sortir, étudier... Ces mêmes problèmes nous ont conduits aux mêmes solutions possibles. »

Jérôme, parent

Actuellement, la commission réfléchit sur les critères d'attribution des logements.

Des critères peuvent-ils être établis au-delà du droit commun? Que peut-on demander à une personne souhaitant intégrer un logement au sein de cette Résidence intergénérationnelle et inclusive si singulière? Quels sont les éléments requis et non négociables nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la vie de l'îlot, considérant les moyens disponibles lors de l'ouverture?

La commission doit aussi préciser le rôle et les missions de l'Esperluette, une fois l'îlot fonctionnel, et identifier ce à quoi l'association et ses partenaires seront en mesure de répondre en matière de besoins d'accompagnement des habitants.

La commission Recherche de financements et mobilisation des réseaux pertinents

Elle assure une veille au niveau des appels à projets et à candidatures susceptibles d'accueillir favorablement notre projet d'habitat inclusif. Deux types de financements sont recherchés : d'une part, des financements pour assurer l'ingénierie de projet et le recours aux ressources humaines et matérielles nécessaires à la participation des personnes en situation de handicap; d'autre part, des financements et partenariats pour les aménagements spécifiques des logements.

Nos soutiens actuels sont principalement des fondations privées comme la Fondation de France, le Crédit Agricole Assurances ou encore la Fondation Castorama. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la CPAM 31 nous accordent également leur confiance. Nous lançons actuellement une campagne de *crowdfunding* accompagnée par Les Petites Pierres.

Étant donné l'avancement actuel du projet, nous envisageons de répondre conjointement aux prochains appels à projets ou à contributions avec nos partenaires, notamment Habitat et Humanisme Midi Pyrénées, afin d'avancer en réelle co-construction sur la rédaction puis la mise en œuvre du projet social au sein de l'îlot.

La commission Cahier des charges/suivi du projet bâti

Elle a, dès sa mise en place, été identifiée comme la commission *pivot*, se situant au carrefour de plusieurs autres commissions de travail. En effet, une première réflexion a été menée sur le nombre de logements envisagés et la nature des espaces collectifs et partagés à prévoir. La typologie des logements a également été évoquée, et enfin, un travail sur les aménagements des appartements selon les types de handicap potentiellement accueillis a été réalisé. Tous ces éléments ont dû être pensés au regard du projet social souhaité. En effet, l'architecture doit être au service de la vie des habitants, et l'on doit donc s'interroger sur le type de public accueilli, ses aspirations et besoins, son nombre et sa répartition, afin de proposer un équilibre en adéquation avec les valeurs du projet.

Une fois ces premiers éléments posés, la commission a étudié avec attention les premiers plans transmis par les architectes du promoteur.

Cela a permis de mettre en évidence la nécessité de prévoir des adaptations allant au-delà du bâti (gros œuvre) et ainsi, de lister des prestations d'aménagements non lisibles sur plan; par exemple, la motorisation des portes palières des appartements susceptibles d'accueillir des personnes à mobilité réduite, le type de revêtement au sol, etc. Les membres de cette commission ont également étudié de nombreux cahiers des charges, cahiers d'usage et de préconisations portant sur les adaptations relatives à différents types de handicap (cognitif, sensoriel, moteur...) afin de déterminer avec la plus grande précision et exhaustivité possibles les adaptations

nécessaires au bien-être des personnes. Un important travail d'identification des besoins des personnes en fonction de leur type de handicap et selon les espaces composant un logement a donc été mené.

De nombreux contributeurs externes, directement concernés par des situations de handicap, ont également permis d'enrichir le cahier d'usage du projet, remis au promoteur afin que ce dernier puisse prendre en compte tous les éléments lors de la construction de l'îlot.



Un couple d'ingénieurs programmistes⁹, bénévole au sein du groupe-projet Habitat Inclusif de l'Esperluette a encadré ce travail en mettant notamment à disposition un logiciel en ligne afin de rédiger le cahier d'usage pour chaque appartement adapté ainsi que pour les espaces communs prévus en rez-de-chaussée. Cet outil a permis de compiler les contributions de tous les participants bénévoles.

Le cahier d'usage ou «cahier de fiches espace» décline ainsi chaque pièce d'un logement selon plusieurs onglets : le détail de l'activité à laquelle cette pièce est dédiée au sein de l'appartement, sa géométrie (dimensions), son ambiance (température, éclairage), les alimentations à prévoir (prises de courant), les revêtements intérieurs (sol, murs, plafond), les équipements et enfin, un onglet mentionnant diverses observations.

⁹. Florence et Éric Villalbi, fondateurs et gérants de la société Vitam Ingénierie <http://www.vitam-ingenierie.com>. Le programmeur facilite le travail de l'architecte. Avant la construction, il définit les espaces, les volumes, les circulations... Pour que personnels et usagers apprécient les lieux de vie (<https://www.ouestfrance-emploi.com/metiers/programmeur>).

Exemple (partiel) de la chambre du T2 adapté PMR et équipé d'un rail de transfert chambre/salle de bain

T2 - PMR AVEC RAIL (B102)

Quantité : 1
Activités
<p>Activités exercées</p> <p>Partie nuit de l'appartement, accessible PMR. Un rail de transfert sera prévu entre la chambre et la salle de bain afin que ce T2 soit accessible à une personne lourdement handicapée physique. La porte est à galandage (coulissante).</p> <p>Contrôle d'accès</p> <p>porte à galandage</p> <p>Usagers concernés</p> <p>Locataire avec aides de vie ou infirmier.es. ou chéri.e Locataire en fauteuil</p> <p>Nombre d'usagers</p> <p>1 locataire, aide de vie, soignants</p> <p>Temps d'occupation</p>

Alimentations
<p>Courants forts et courants faibles</p> <p>2 x 2 PC+T en tête de lit (hauteur de 70 cm) (à confirmer promoteur) 4 PC+T réparties dans la chambre dont 1 haute 1 PC+T pour le multimédia + 1 RJ45 (communication) En tête de lit, se trouve une commande centralisée des volets roulants. Cette commande est possible à distance (par téléphone). Elle est en lien avec celle de l'entrée.</p> <p>Autres fluides</p> <p>Sans objet</p>
Revêtements intérieurs
<p>Sol</p> <p>Sol souple en lé, plinthes vernis Ton mat, unis (ton pastel), Moquette proscrite Ne laissant pas de traces de roues des fauteuils roulants Résistant au marquage vis à vis des béquilles, cannes, déambulateurs, fauteuils roulants électriques et manuels,</p> <p>Sol UPEC</p> <p>U4P4</p> <p>Murs</p> <p>Peinture teinte chaleureuse, pastel ou blanc : une gouttelette écrasée teinte blanche est retenue pour des raisons économiques et d'uniformisation. Attention ce revêtement ne supporte pas le scotch ou patafix (beaucoup d'outils visuels sont accrochés). Accroche à prévoir par le locataire. Contraste visuel sol-murs (pour les déficients visuels) et mur-porte (encadrement de menuiserie) Une protection d'angle est prévue (une protection mural à 0,90 n'a pas été retenue pour des raisons esthétiques, elle pourra être posée ultérieurement)</p> <p>Plafond</p> <p>Peinture blanche (ou très clair) : une peinture en gouttelette fine est retenue pour des raisons économiques et d'uniformisation.</p>

Equipements
<p>Equipements compris dans le marché</p> <p>Linéaire de rangement type placard toute hauteur avec portes coulissantes, étagères et penderie (avec système d'accès coulissant pour les PMR en fauteuil, type tringle coulissante Gedotec pour la penderie et à chercher pour les étagères).</p> <p>Equipements non compris dans le marché</p> <p>L'espace sera équipé par le locataire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 lit médicalisé - 1 meuble de chevet. - 1 bureau (si possible) - 1 armoire de rangement si aucun placard prévu
Observations
<p>L'équipe disposera de manière judicieuse l'ensemble des équipements compris dans les travaux et cherchera à optimiser les aménagements en vue de générer le plus d'espace libre possible pour le locataire. Les dimensions données pour chacun des équipements et mobiliers sont des minimales à respecter.</p> <p>Les sources d'émissions de chaleur seront disposées de manière à éviter toute gêne liée à leur proximité.</p>

La commission Cahier des charges s'est également appuyée sur le «travail d'enquête» mené au sein de la commission Participation des personnes en situation de handicap. En effet, les rencontres individuelles réalisées par les deux chargés de mission dédiés, auprès de personnes en situation de handicap différente, ont permis de mettre en évidence des forces comme des faiblesses au sein des divers types d'habitat visités

Enfin, la commission se lie étroitement avec la commission Recherche de financements, puisque l'Esperluette va chercher des partenaires financiers pour pouvoir, selon les réponses de ces partenaires, contribuer à une partie du coût des adaptations spécifiques liées au handicap.

La commission Recherche de solutions aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Elle a entamé un vaste travail d'identification des besoins d'une personne, qu'elle soit en situation de handicap ou non, au sein de son habitat et pour pouvoir vivre en autonomie¹⁰. Neuf grands domaines ont ainsi été retenus : la santé, l'hygiène, l'alimentation, l'entretien du linge, l'entretien du lieu de vie (ménage), la sécurité (par exemple, pendant la nuit), la sécurité du logement (plomberie, électricité, chauffage...), la vie quotidienne (rythme de sommeil, respect des autres, gestion du budget...) et les transports.

10. L'autonomie étant entendue ici non pas seulement comme une capacité à savoir faire seul, mais aussi comme une capacité à savoir demander de l'aide; c'est aussi disposer d'un dispositif d'accompagnement adapté à ses besoins.

L'objectif de la commission est de distinguer au sein de chaque domaine, ce qui relève de la prévention ou du curatif puis d'identifier les ressources nécessaires (individuelles ou de proximité) en cas d'incapacité de la personne à subvenir elle-même à ses besoins. Il peut s'agir de ressources humaines (SAMSAH, SAVS, SIAD, voisins, etc.) ou d'outils (fiches, applications, adaptations matérielles, etc.).

Ensuite, le travail consiste à mettre en évidence les services de proximité pouvant répondre aux besoins et identifier les sources de financements possibles pour la personne faisant appel à ces services.

Se pose enfin la question de la coordination de l'ensemble de ces services autour de la personne.

III - LE PROJET D'HABITAT INCLUSIF DE L'ESPERLUETTE : UN PROJET MULTI PARTENARIAL ET AMBITIEUX

Tout au long de l'année 2018, l'Esperluette a été conviée à participer à plusieurs réunions publiques, temps de concertation citoyenne, sur le projet d'aménagement du site Guillaumet situé au carrefour de trois quartiers, dont celui sur lequel le local associatif de l'Esperluette est implanté.



La participation de l'Esperluette à ces étapes de concertation citoyenne s'est révélée être une réelle opportunité pour la réalisation du projet d'habitat inclusif porté par l'association. Cela a notamment permis la rencontre d'Habitat et Humanisme Midi Pyrénées, alors sollicité par les aménageurs pour leur expérience de l'habitat intergénérationnel.

«Le projet immobilier de l'Esperluette intègre une dimension véritablement inclusive avec notamment la mise en place de tiers-lieux, de jardins partagés, et de surcroît, une localisation proche du centre-ville de Toulouse [...]. Pour toutes ces raisons, nous avons souhaité accompagner le projet conduit par l'Esperluette.»

Nathalie M, parent

Habitat et Humanisme Midi Pyrénées et l'Esperluette ont ainsi entamé un travail en collaboration autour d'un projet commun : réaliser un habitat intergénérationnel et inclusif.

Début 2019, le projet de cet habitat innovant a reçu un soutien concret par la mobilisation d'un bailleur social, Patrimoine S.A. Languedocienne (ci-après, Patrimoine), reconnu pour ses expériences en matière de résidences intergénérationnelles, habitat partagé et colocations inclusives pour seniors en perte d'autonomie.

Ce partenariat tripartite permet aujourd'hui d'assurer un îlot de 80 logements, acheté en VEFA¹¹ par Patrimoine auprès du promoteur Altarea Cogedim, comprenant seize T1, vingt-neuf T2, vingt-cinq T3, huit T4 et deux T5.

L'un des T5 est destiné à l'accueil d'une colocation dite «inclusive» de 3 seniors en perte d'autonomie; le projet nommé Co'coon¹² est initié par le bailleur social Patrimoine et sera géré par notre partenaire associatif, Habitat et Humanisme Midi Pyrénées.

Habitat et Humanisme aura également en gestion directe 32 logements :

- 16 logements avec agrément Pension de Famille (c'est-à-dire, de l'habitat durable pour des personnes isolées);
- 16 logements en Résidence Sociale (c'est-à-dire, de l'habitat temporaire [2 ans max.] pour des familles monoparentales essentiellement).

Trente-huit logements seront gérés directement par le bailleur social, Patrimoine et répartis comme suit :

- 24 logements destinés à des seniors ;
- 14 logements destinés à des familles.

11. VEFA : Vente en l'État Futur d'Achèvement.

12. Patrimoine SA Languedocienne <https://www.sa-patrimoine.com/> Accueil – Actualités – Avec Co'coon, PATRIMOINE réinvente la colocation seniors.

Dix logements seront destinés à un public en situation de handicap et relèveront du logement social, dispositif de droit commun. Plus précisément, il s'agira de logements PLAI, c'est-à-dire qu'ils seront financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, permettant leur attribution à des locataires en situation de grande précarité.

Par exemple, une personne seule en situation de handicap devra justifier de ressources annuelles inférieures ou égales à 16723 € pour en bénéficier¹³. Cela rend donc le logement accessible à des personnes en situation de handicap n'ayant pas accès à l'emploi et percevant uniquement l'Allocation Adulte Handicapé; cela permet aussi à une personne en situation de handicap exerçant une activité rémunérée à temps partiel d'y prétendre.

Ces dix logements seront gérés par Habitat et Humanisme dans le cadre d'une intermédiation locative. Nous envisageons la possibilité de baux glissants pour les personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, devenir titulaires en titre de leur bail directement auprès du bailleur social, Patrimoine.

Focus sur la répartition des dix logements adaptés

Quatre logements pourront chacun accueillir dès leur ouverture au moins une personne à mobilité réduite (deux T4, un T3 et un T2). Deux logements pourront chacun accueillir dès leur ouverture des personnes avec autisme (deux T2).

Les quatre autres logements (un T4, un T3, deux T2) n'ont, à priori, pas de fléchage particulier; en effet, suite à l'étude de nombreux cahiers des charges et cahiers d'usages en matière d'adaptations immobilières et mobilières pour différents types de handicap (surdit , c cit , handicap cognitif...), nous constatons que les aménagements nécessaires peuvent  tre mis en place apr s r alisation du gros  uvre, et donc, avec une anticipation plus mod r e.

De plus, il convient de pr ciser que les 6 logements   priori fl ch s le sont pour des raisons d'anticipation lors de l' tape de construction du b timent (gros  uvre), mais n'impliquent pas n cessairement leur affectation syst matique   des personnes relevant du type de handicap annonc , m me si cela reste toutefois privil gi .

Les typologies des logements d termin es ont pour but de permettre   des personnes en situation de handicap de choisir leur «fa on d'habiter» : seule, en couple, en famille ou encore, en colocation. Il est important que l'habitat corresponde au projet de vie de la personne et  galement que chacune puisse choisir comment elle sera accompagn e dans son quotidien et ses soins.

13. Source : site Internet d'Action Logement <https://www.actionlogement.fr> : *Logements sociaux PLAI, PLUS, PLS, PLI, quelles diff rences ?*

Les espaces collectifs et partagés au sein de l'îlot

Plusieurs espaces collectifs et partagés, essentiellement situés en RDC sont également prévus au sein de l'îlot. Il y aura notamment les espaces suivants.

- Une grande salle de convivialité, équipée d'une cuisine
- Un salon de détente, requis dans le cadre de l'agrément Pension de Famille
- Un espace de jeux pour enfants, pensé pour accompagner la parentalité par Habitat et Humanisme dans le cadre de la Résidence Sociale
- Une laverie commune, notamment prévue pour les logements de type T1 destinés à la Pension de Famille et la Résidence Sociale
- Une salle de réunion pouvant servir d'espace numérique
- Des bureaux d'accueil
- Un jardin clos

Certains étages et certaines ailes devraient aussi être équipés d'espaces de rangement partagés, pour y disposer poussettes et matériels des personnes à mobilité réduite (PMR) par exemple.

« Nous ne savons pas si Hugo aura une place dans l'habitat inclusif de Guillaumet, mais il est évident que ce type de projet correspond exactement à ses envies et besoins. Nous faisons partie du groupe de pilotage du projet d'habitat inclusif de l'Esperluette. Nous avons l'intime conviction que c'est une des solutions qui répond à la mise en œuvre d'une société inclusive. En effet, les appartements, adaptés à différents types de handicap sont situés dans un immeuble "ordinaire", avec au RDC des parties communes, ouvertes à tous les habitants de l'immeuble. Ces parties communes permettront, entre autres, de diminuer le risque d'isolement et le sentiment de solitude, que peuvent vivre, de façon plus récurrente, les personnes en situation de handicap à l'âge adulte. Elles seront aussi un lieu privilégié d'autoreprésentation, de sensibilisation à la différence, permettant la rencontre entre personnes avec et sans handicap. »

Emmanuelle, parent

L'ensemble de ces espaces nécessiteront un accompagnement des habitants dans leur usage et partage ; pour cela, Habitat et Humanisme et l'Esperluette seront chargés de leur animation, dans un esprit de bienveillance et de vivre-ensemble, respectant ainsi les spécificités de chacun.



Image de synthèse, vue aérienne du futur quartier Guillaumet. L'îlot intergénérationnel et inclusif est indiqué par le cercle rouge.

De plus, le projet sera intégré dans une démarche globale au sein du futur quartier Guillaumet. Mille deux cents logements doivent voir le jour avec une répartition très équilibrée : 45 % de locatif social, 10 % destinés à l'accession sociale à la propriété¹⁴ et 45 % dédiés au logement libre. Le projet prévoit également la création de bureaux (8500 m²) ainsi que l'implantation de commerces sur 5800 m² et d'équipements (9000 m²) pour les nouveaux résidents et habitants du quartier. Deux tiers-lieux seront notamment ouverts au public. L'un sera dédié à l'éco-responsabilité, doté d'une ferme urbaine, d'une cantine associative, d'un atelier de réparation et de locaux mutualisés pour les associations.

L'autre s'inscrira dans la Soufflerie, un bâtiment exceptionnel dans lequel étaient effectués les essais de stabilité des avions et aura un rayonnement plus métropolitain.

Le projet s'organise autour de deux centralités : la Place de l'Ombrière et le jardin central ; celui-ci s'ouvrant sur une grande plaine de jeux. La biodiversité est aussi un axe majeur du projet : les espaces plantés représenteront à terme plus de 40 % de la superficie du projet, une ambition de taille pour un quartier situé « au cœur de la ville ». Sur le volet énergie, un réseau de chaleur biomasse/bois dont le taux d'EnR sera supérieur à 80 % sera mis en place.

14. Il s'agit du dispositif PSLA : prêt social location-accession ; dispositif d'accession à la propriété mis en place en 2004.

« Je trouve ce projet d'habitat inclusif particulièrement intéressant, car il s'inscrit dans un quartier écocitoyen en devenir et plus largement, dans une volonté politique d'inclusion. »

Nathalie B, parent.

« Le site Guillaumet est vraiment le lieu idéal, car très proche du métro, et donc rendant accessible très facilement, tous les lieux d'intérêt pour la vie d'adulte. Un lieu idéal aussi, de par le projet global porté par l'aménageur avec la présence d'une ferme pédagogique, d'un café associatif, d'un lieu pour des événements culturels, d'une crèche, d'un marché hebdomadaire, de commerces, de restaurants, de jardins partagés, d'équipements sportifs variés. Autant de lieux de proximité qui pourront faire l'objet d'une démarche inclusive pour l'emploi, les loisirs, le bénévolat... des personnes en situation de handicap. »

Emmanuelle, parent

QUELQUES MOTS DE CONCLUSION...

Lorsque l'Esperluette a souhaité s'engager de façon concrète en 2017 dans un projet d'habitat inclusif, cela a pu sembler ambitieux aux yeux de nos interlocuteurs potentiels, du fait de la taille de notre association et de notre manque d'expérience dans le domaine. Aujourd'hui, nous sommes fiers. ères du chemin parcouru et de l'expertise acquise, grâce aux partenariats, à la participation d'un grand nombre de personnes concernées par le handicap, à l'appui méthodologique de notre consultante (entreprise DIALOG) et au travail de la chargée de projet, salariée de l'association.

« Le projet porté par l'Esperluette a attiré notre attention, d'une part, car nous connaissons l'association et les valeurs qu'elle porte en ouvrant largement ses services et accompagnement à tout type de handicap, et d'autre part parce que le partenariat engagé avec une autre association, Habitat et Humanisme, apportait un angle de vue complémentaire à celui de l'Esperluette. »

Nathalie, parent

Le projet est en très bonne voie, et nous avons cette livraison à l'été 2023 en ligne de mire. Mais ce n'est que la partie immergée de l'iceberg ; il reste encore beaucoup à faire sur le projet social de l'îlot et sur la mise en œuvre d'un quartier inclusif dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap. En effet, complémentairement au logement, nous devons travailler sur la problématique de l'accès au travail, aux loisirs, au rôle de citoyen dans ce nouveau quartier et au-delà...

Les nombreuses rencontres réalisées au cours des dernières années nous ont à la fois confortés dans notre engagement associatif, mais aussi, encouragés à toujours

réinterroger notre position, notre vocabulaire et la façon dont nous portons les valeurs associatives, afin de permettre leur compréhension et leur adhésion par des personnes ou organismes à priori non sensibilisés aux questions liées au handicap. Chacun des partenaires impliqués dans ce projet d'innovation sociale a témoigné son soutien, notamment par le temps de travail consacré et la complémentarité des apports ayant permis sa co-construction. Nous en sommes reconnaissants et heureux.

Au sein de l'association, nous pouvons compter sur une équipe de bénévoles motivée et compétente pour mener à bien le projet. Les regards croisés de chaque personne, de chaque famille, contribuent à son avancée; notre projet n'est qu'une solution parmi d'autres, existantes ou restant à inventer !

Les différentes étapes de conception du projet, temps de réflexion riches et précieux, confortent l'association dans sa volonté de mettre en avant et de souligner encore davantage la nécessité de la participation des personnes en situation de handicap au sein de la société, terrain de droit commun et espace de plein exercice de la citoyenneté de chacun. e.

L'autoreprésentation des personnes en situation de handicap est indispensable pour mener une véritable sensibilisation du grand public : briser les a priori, comprendre et s'ouvrir à la société inclusive.

Nous sommes convaincus de la nécessité de s'appuyer sur l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous souhaitons les soutenir dans le développement de leur pouvoir d'agir : être acteurs de leur quotidien et au sein de leur environnement. Pour cela, l'association envisage à moyen terme de former un groupe de personnes en situation de handicap aux modes de communications inclusifs, comme le Facile A Lire et Comprendre ou la Communication Alternative Améliorée. L'objectif est de constituer une équipe salariée experte dans l'élaboration d'outils et de supports adaptés, pour «aider» des structures externes dans l'élaboration de leur communication et l'organisation d'évènements, afin que ceux-ci soient les plus adaptés et accessibles possible à tou·te·s.

L'Esperluette remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet article; les témoignages qui y sont partagés reflètent les aspirations et visions personnelles des familles, bénévoles au sein du groupe-projet Habitat inclusif de l'association.

ANNEXE

La parole aux partenaires, acteurs du projet



«L'échelle de l'opération permet de proposer nombre d'expérimentations et d'innovation notamment sur le volet social. Ainsi, grâce aux échanges et aux rencontres des concertations, deux projets phares ont vu le jour : la résidence intergénérationnelle et inclusive et un projet d'habitat participatif. Ces deux projets vont ancrer et relayer les valeurs du projet.

Altarea Cogedim est partenaire d'Habitat et Humanisme depuis plus de 12 ans pour lutter contre le mal-logement et l'insertion des personnes en difficulté. Donc mon accompagnement pour le projet de la résidence intergénérationnelle avec Habitat et Humanisme Midi Pyrénées, l'Esperluette et le bailleur social Languedocienne Patrimoine prend tout son sens. Le laboratoire d'usage mis en place pour son élaboration a été très riche professionnellement. Il m'a notamment sensibilisé en permanence sur la problématique du handicap sur l'espace public. Mon souhait est que le quartier dans son intégralité puisse accompagner ce programme de logements inclusifs via des relais de l'ensemble des habitants, mais aussi le tiers lieu d'éco-responsabilité.»

Emmanuelle Brassier

*Direction de la Promotion en charge des grands projets
Altarea Cogedim, aménageur et promoteur du quartier Guillaumet*

« Sarah a bénéficié via l'Esperluette de cours de hip-hop quand elle était ado et avait apprécié le cadre et l'ambiance. Nous avons eu connaissance de ce projet porté par l'Esperluette, qui est très "ouvert" (mixité des publics et des handicaps) et suit une démarche structurée avec des acteurs du handicap, de l'habitat, du social, chacun étant expert dans leur domaine. Cela nous paraît être un gage de sérieux et d'innovation sociale. »

Charlotte, parent.



«PATRIMOINE, bailleur social (13000 logements) s'engage depuis longtemps dans le développement de produits spécifiques répondant aux nouveaux besoins de notre société, et plus précisément à l'évolution de ses locataires.

Le bailleur s'est notamment spécialisé sur le développement de résidences intergénérationnelles qui favorisent le lien social et la solidarité grâce à un mode d'habiter inclusif, au service du bien vivre ensemble et du bien vieillir, bénéfique

pour tous, quels que soient son âge et sa situation familiale (familles monoparentales, seniors isolés, personnes en situation de handicap, couples, enfants...).

En parallèle, PATRIMOINE s'engage également depuis longtemps auprès d'associations sur le logement inclusif dédié aux personnes en situation de handicap, que ce soit sur du logement diffus ou sur des îlots.

Aussi, PATRIMOINE et Habitat et Humanisme Midi-Pyrénées ont récemment développé un partenariat sur l'accompagnement *vers et dans le logement* de publics fragiles, ainsi que sur l'accompagnement du projet de vie sociale du concept de logement inclusif Co'coon¹⁵, créé par PATRIMOINE. C'est ainsi qu'Habitat et Humanisme Midi-Pyrénées et l'Esperluette ont, par leurs valeurs communes, fait appel à PATRIMOINE, qui a naturellement accepté de se joindre à ce projet innovant.»

*Céline Albert
Responsable Innovations & Partenariats
Patrimoine S.A. Languedocienne,
bailleur social de l'îlot intergénérationnel inclusif*



«Sur le territoire Occitanie, Habitat et Humanisme Midi-Pyrénées dispose maintenant d'une expérience solide et confirme sa volonté de développer une offre diversifiée et complète aux divers publics nécessitant des propositions de logement d'insertion adaptées. Son modèle "Maison Intergénérationnelle" est constitué d'un ensemble de logements indépendants et accessibles dans un collectif cohérent et équilibré, à destination de ménages fragiles, pouvant rencontrer une ou des problématiques de santé et d'isolement, d'autonomie... Elle propose un environnement agréable où la vie du collectif constitue un support stimulant pour chacun, dans le respect de son propre rythme, bénéficiant de locaux favorisant le lien social, la convivialité, le développement de l'autonomie, la solidarité entre habitants.

Cet habitat intergénérationnel ET inclusif et mixte est une réelle opportunité d'enrichir encore son offre par une collaboration étroite avec des partenaires complémentaires qui partagent des valeurs et une volonté d'aller plus loin dans l'innovation au service des personnes fragiles. Le travail engagé pour l'élaboration d'un tel projet est complexe et oblige chacun à sortir de sa "zone de confort" : tous les partenaires engagés doivent faire preuve de souplesse, d'imagination, de tolérance pour dépasser le concept séduisant de l'inclusion et en faire une réalité accessible.»

*Christine Aguilar Camps
Responsable accompagnement et projets sociaux
Habitat et Humanisme Midi-Pyrénées¹⁶*

15. Ce concept propose un intermédiaire entre logement autonome et EHPAD.

16. L'association sera gestionnaire des locaux collectifs, mais aussi chargée de la gestion locative d'une partie des logements; elle co-animera le projet social et l'accompagnement global de l'îlot intergénérationnel inclusif.



Bulletin d'adhésion 2020 / 2021

- 1^{ère} adhésion
 Renouvellement

Nom Prénom
 Adresse

 Code postal Ville
 Tél. Portable
 E-mail

Je suis :

- Parent Grand-parent Frère, sœur Etudiant formation :
 Professionnel(le) / profession.....
 Autre

Par quel moyen avez-vous connu l'association L'Esperluette ?

- Affichage Relations personnelles Relations professionnelles Internet
 Association, Organisme ou Structure Précisez, si possible

Je désire adhérer à l'association L'Esperluette en qualité de :

- MEMBRE Je verse mon adhésion de 35 € pour l'année 2020 - 2021
 DONATEUR (trice) Je verse un don de€.

L'adhésion et les dons à L'Esperluette bénéficient d'une **réduction d'impôt** sur le revenu égale à 66% du montant versé (dans la limite de 20% du revenu imposable). Une adhésion à 35 € revient en réalité à 12 €. Un reçu fiscal vous sera adressé. Si vous n'êtes pas imposable, le montant de l'adhésion s'élève à 12€.

- J'accepte de recevoir des informations concernant l'association par courrier électronique.

Fait à Signature :

le

A retourner, accompagné de votre chèque à l'ordre de "L'Esperluette", à l'adresse ci-dessous :
 L'Esperluette, 48 ter rue Louis Plana, 31500 Toulouse.
 Paiement en ligne possible : <https://www.apaver.fr/lesperluette>
 (Plate-forme sécurisée de paiement)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Seule notre association est destinataire des informations que vous lui communiquez.

L'Esperluette 48 ter rue Louis Plana 31500 Toulouse - Tél: 05 61 80 89 34 - Mail : lesperluette31@gmail.com Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Si concerné, **constitution de la famille** (au dos) 